



Bon cadeau Kite to Breizh 2022

Spot souhaité: Baie de Saint-Brieuc
 Baie de Lancier

Nom : Prénom : Date de naissance :
Adresse :
Code postal : Téléphone : Mail :
Ville :
Taille : Poids : Age :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Séance 3H (110€/120€) | <input type="checkbox"/> Stage 3 jours (310€/350€) |
| <input type="checkbox"/> Cours Duo 2h (150€/180€) | <input type="checkbox"/> Stage 4 jours (400€/450€) |
| <input type="checkbox"/> Cours particulier 2h (200€/260€) | <input type="checkbox"/> Simulateur (90€/100€) |

Les tarifs sont affichés TTC par personne (**Basse saison** / **Haute saison: juillet - aout**)

DISPONIBLE DU : / / 21 au / / 21

Inscription 1- Consultez-nous par mail ou téléphone pour voir les dates disponibles.
2- Envoyez-nous cette fiche d'inscription accompagnée d'un chèque de réservation de 110 € (non encaissé) à l'adresse communiquée .
3- Nous vous confirmons l'inscription par mail ou sms.

CONDITIONS DE PARTICIPATION AU STAGE:

- Prendre sa Licence FFVL (N°13951) en ligne avant le début du stage, elle vous couvre en RC. Il est recommandé d'avoir également une assurance individuelle accident.
- Savoir nager minimum 50 mètres et tenir une bonne forme physique.
- Faire un poids minimum de 35 kg.

Comment avez vous connu l'école ?

Site internet Office de tourisme Amis Flyers Autres :

Représentant légal si personne mineure (joindre une autorisation parentale) :

Nom : Prénom : Téléphone :

DECHARGE: Je certifie savoir nager minimum 50 mètres et être médicalement apte à la pratique sportive. En conséquence, je dégage l'école de toute responsabilité en cas d'accident me survenant ou provoqué par mon éventuelle inaptitude physique ou médicale ou au non respect des consignes du moniteur.

J'ai lu et accepté les conditions générales de vente et son DSI (dispositif de sécurité et d'intervention)

Fait à:

Date:

Signature :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

A/ ORGANISATION GÉNÉRALE (PRESTATIONS, DÉROULEMENT, HORAIRES, ...):

1. Les stages sont composés de la combinaison de 3 ou 4 séances avec un nombre d'heures variable en fonction des conditions météorologiques et des objectifs à atteindre.
2. Les heures comprennent les briefings, débriefings, la préparation, le transport sur les sites et les navigations. La séance «cour particulier » a une durée approximative de 2h , la séance en cours collectif a une durée approximative de 3h et la séance « navigation surveillée » une durée approximative de 3h. Les stages de 2-4 jours, sont découpées en séances journalière de 3h approximatives chacune.
3. Les heures de rendez-vous doivent être scrupuleusement respectées, en effet afin de respecter l'organisation générale et le planning journalier des cours, aucun retard ne donnera lieu à un décalage horaire de la séance.
4. Le moniteur est libre du choix des horaires, de l'organisation des séances, ainsi que des moyens matériels à mettre en place.
5. Nous pouvons être conduits à modifier l'emploi du temps et les objectifs pédagogiques en fonction des conditions météo, de vos aspirations ou d'autres paramètres.
6. L'école se doit d'une obligation de moyen mais en aucun cas d'une obligation de résultat, ainsi la progression pédagogique n'est donné qu'à titre indicatif et n'est absolument pas contractuel, chaque stagiaire progressera au rythme et en fonction de ses capacités et aptitudes.
7. Les séances peuvent être effectuées entre 8 h et 21 h en fonction des saisons, des horaires de marée et évidemment des conditions météorologiques. Le stagiaire doit être prêt et disponible à ces changements d'horaires sans quoi son absence ne pourra pas donner lieu à un report ou remboursement quelconque.
8. Exceptionnellement, les séances peuvent être découpées en plusieurs modules si les conditions de vent sont moins favorables. Leur durée sera prise en compte dans le total horaire du stage.

B/ RESERVATION ET PAIEMENT :

1. Une pré-réservation nominative peut être faite par téléphone ou e-mail.
2. La confirmation se fait obligatoirement par email, bulletin d'inscription en téléchargement sur notre site internet. L'inscription sera validée à réception par chèque des arrhes en fonction de la formule choisie et ce dans les 3 jours ouvrés suivants.
3. Une confirmation vous sera adressée à réception par e-mail ou par téléphone.
4. Le règlement du solde se fera au plus tard lors de l'accueil le premier jour du stage ou de la séance.
5. Toute inscription faite en dehors de ce cadre précis risque fort de ne pas être prise en compte.
6. Toute personne n'ayant pas versé d'arrhes lors de son inscription et/ou n'ayant pas reçu confirmation de notre part est susceptible de ne pas pouvoir être intégrée au stage.

C/ REMBOURSEMENT ET ANNULATION :

1. En cas de conditions météorologiques défavorables, ne permettant pas de pratiquer dans des conditions satisfaisantes, l'école ne facture pas la séance. Dans le cas d'un stage, le remboursement a lieu sur la base du prix de celui-ci moins le nombre de séances. Le stage et/ou la séance sont considérés comme clos lors du débriefing de fin : ainsi aucune modification ou négociation n'est consentie à posteriori. Toute négociation ou réclamation éventuelle doit être faite impérativement lors du stage ou du bilan de fin de stage directement avec le directeur technique de l'école.
2. Tout stage commencé est dû dans la totalité : ainsi l'absence à une séance pour laquelle un élève est inscrit entraîne sa facturation intégrale (sauf problème médical dûment justifié).
3. Enfin, dans certains cas exceptionnels de conditions de vent délicates (vent faible ou fort), avec accord des parties, élève(s) et moniteur, la séance peut avoir lieu : en cas de suspension prématurée (durée inférieure à celle prévue initialement et quelle que soit la durée celle-ci) une somme forfaitaire sera facturée correspondante à 50% du coût initial prévu.
4. De la part de l'école

Vous serez informé dans les meilleurs délais et les sommes versées seront évidemment remboursées dans la mesure des séances déjà effectuées (cf alinéa C/1.)

5. Annulation de votre part

- 48H avant : les arrhes seront remboursées.
- Moins de 48H avant : les arrhes sont conservées
- Moins de 24h auparavant, l'intégralité de la prestation réservée est due sauf raison médicale avec justificatif.
- Une annulation même partielle en dehors des délais indiqués ne pourra donner lieu à aucune réduction, avoir ou remboursement de quelque nature.

D/ ASSURANCES (RESPONSABILITE CIVIL AERIENNE, INDIVIDUELLE ACCIDENT)

1. Le kitesurf est une activité s'exerçant dans un environnement spécifique impliquant le respect de mesures de sécurité particulières (mentionnées au cinquième alinéa du I de l'article L. 363-1 du code de l'éducation) ; elle est très souvent exclue des contrats d'assurance classique.
2. **La RC (Responsabilité Civil) est obligatoire pour la pratique du kitesurf.** Celle-ci vise à couvrir les risques que vous pouvez faire encourir aux autres de façon involontaire et qui générerait des dommages aux tiers. Vous devez souscrire une RC kitesurf ou apporter une attestation de votre assurance personnelle si celle-ci inclut le kitesurf.
3. **Une I.A. (Individuelle Accident) vous protège vous-même elle n'est pas obligatoire mais fortement conseillée.**
4. Nous vous conseillons vivement de souscrire en option une assurance individuelle, renseignez-vous auprès de votre compagnie d'assurance personnelle ou autre compagnie de votre choix pour obtenir une couverture individuelle pour la pratique du kitesurf vraiment complète.

E/ DETERIORATION ET CASSE DE MATERIEL

1. En stage, vous êtes bien sûr en apprentissage et/ou en perfectionnement : vous n'êtes pas encore autonome. Ainsi, sauf non-respect des consignes données, nous prenons à notre charge la détérioration du matériel (qui est un matériel onéreux).
2. En revanche, en cas de non-respect des consignes données par le moniteur, et malgré les nombreux rappels à l'ordre, si l'élève poursuit un comportement anormal, il sera responsable des dommages causés au matériel. Par conséquent, la détérioration ou la perte est susceptible d'être entièrement à vos dépens et pourra vous être facturée intégralement, notamment dans le cadre des locations de matériel en formule « navigation surveillée».

F/ RISQUES LORS DE LA PRATIQUE DU KITESURF

1. Le kitesurf est un sport de glisse et de pleine nature très récent et en perpétuelle évolution.
2. Bien que les évolutions techniques fassent progresser nettement l'accessibilité et la sécurité, le kite (l'aile), la planche restent et demeurent des engins à risque qui peuvent causer de graves blessures et entraîner la mort du pratiquant.
3. C'est pourquoi les règles et les consignes données par l'enseignant doivent toujours être scrupuleusement respectées.
4. Environnement spécifique et pleine nature signifient que nous évoluons dans des espaces naturels ouverts dont les limites sont à respecter. Nous sommes toujours dépendants des conditions météorologiques qui restent par essence aléatoires et parfois imprévisibles.
5. Exclusion de responsabilité, renonciation à la réparation du dommage et acceptation du risque : en vous inscrivant lors de séance avec l'école Kite to breizh, vous déclarez votre consentement à accepter tous les dangers connus et inconnus susceptibles d'être occasionnés par la pratique du kitesurf, et d'en assumer personnellement et pleinement les conséquences sans restriction. Vous renoncez par conséquent à formuler toute réclamation présente ou future à l'encontre de l'école Kite to breizh ou de chacun de ses représentants.

G/ ENGAGEMENT MUTUEL

1. L'école s'engage à respecter les termes de ces conditions générales à minima. Une obligation de moyen est due au stagiaire mais en aucun cas une obligation de résultat.
2. Pour les personnes mineurs, le représentant légal signant la décharge s'engage à être en possession d'un certificat médical de moins de 3 mois attestant de la capacité à pratiquer le kitesurf et le cerf volant.

3. Vous vous engagez à être en parfait état de santé et à signaler avant chaque séance tous les antécédents médicaux (physique, pathologique, traumatique, psychologique,...) qui pourraient occasionnés une gêne à la pratique sportive de l'activité kitesurf. En cas de d'incompatibilité de votre état de santé et la pratique de l'activité kitesurf, l'école se réserve le droit de refuser et/ou d'interrompre votre participation.

4. Vous vous engagez à être, lors des séances, en pleine possession de vos moyens physiques, psychologiques et intellectuels à la pratique sportive de l'activité kitesurf. En cas de d'incompatibilité de votre état et la pratique de l'activité kitesurf, l'école se réserve le droit de refuser et/ou d'interrompre votre participation.

5. Durant les séances de kitesurf dispensés par l'école, vous vous engagez à respecter :

- les consignes du moniteur,
- les règles de sécurité et les conseils qui vous sont donnés,
- le matériel qui vous est confié,
- l'environnement dans lequel vous évoluerez.

6. En vous inscrivant en stage et/ou en séance, vous vous engagez à accepter et respecter les différentes clauses stipulées dans ces conditions de vente.

H/ Règles sanitaires

1. Vous vous engagez a respecter les règles sanitaires en vigueur
2. Prévenir de tout symptôme inhabituel

DSI (dispositif de sécurité et d'intervention)

Neutralisation de la séance

Pour une raison quelconque le moniteur peut avoir à arrêter la séance. Deux moyens sont alors utilisés pour prévenir les stagiaires :

- Radio (équipement des stagiaires)
- Signaux Visuels (bras levé qui se croisent du moniteur, drapeau agité)

Le stagiaire doit alors neutraliser son aile et attendre les instructions du moniteur. Pour ce faire, il peut actionner le déclencheur de son système de sécurité et garder la main sur son libérateur pour pouvoir à tout moment se libérer de toute traction. (Procédure vue et expérimentée lors du premier atelier de tout cours). Ne pas poser seul. Il peut aussi si les conditions le permettent simplement posé son aile en bord de fenètre et attendre les instructions du moniteur.

Intervention dans le cas d'une personne blessée sur la plage

1. Neutralisation de la séance par le moniteur

2. Premiers secours par le moniteur Appel des secours au moyen du téléphone cellulaire du moniteur numero pompier 18 Samu 15 CROSS 196 ou vhf canal 16. Dans le cas où le moniteur ne peut pas intervenir, Appel des secours par un des stagiaires, la trousse de secours se trouve dans le sac étanche du moniteur.

Dans le cas ou moniteur est dans l'incapacité d'intervenir

APPEL : vhf canal 16 ou téléphoner au 196. Les secours doivent être alertés dès le constat qu'une personne est dans l'impossibilité de revenir au bord pas ses propres moyens.

Un téléphone se trouve toujours dans le sac étanche du moniteur avec une possibilité d'appel d'urgence sans besoin de déverrouillé l'appareil.